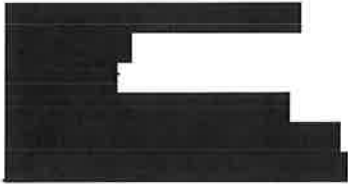




Commission scolaire
au
Cœur-des-Vallées
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Gatineau, le 3 mai 2017

PAR COURRIEL



OBJET : Demande d'accès à l'information

Madame,

La présente lettre fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 7 avril 2017.

Nous avons procédé à l'examen de celle-ci et voici les éléments de réponse pertinents :

- 1. Tous les contrats et avenants de modification (changements de prix, travaux supplémentaires, etc.) soumis et approuvés par le conseil des commissaires pour l'ensemble des travaux effectués dans les bâtiments de la commission scolaire depuis janvier 2016.**

Au terme d'un processus d'appel d'offres public mené par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, c'est la résolution du Conseil des commissaires qui formalise l'entente définie par le devis d'appel d'offres et la soumission fournie par l'entrepreneur. Vous trouverez donc, en annexe, les différentes résolutions du Conseil des commissaires qui correspondent à votre demande.

D'autre part, aucun avenant de modification n'a été soumis et/ou approuvé par le Conseil des commissaires pour la période donnée.

En terminant, nous vous réitérons que vous avez un droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, selon la note justificative jointe à la présente.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

*Le secrétaire général et
responsable de l'accès à l'information,*

Jasmin Bellavance

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006
Mise à jour le 20 septembre 2006



Extrait des délibérations de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 3 février 2016, à 20 h 10, à laquelle la résolution suivante a été adoptée :

CONTRAT RELATIF À LA VÉRIFICATION EXTERNE

RÉSOLUTION 60 (2015-2016)

Attendu les dispositions de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. 1-13.3) qui prévoit que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit nommer un vérificateur externe afin de produire un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire;

Attendu l'appel d'offres public du 15 janvier 2016 conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, ainsi que les règlements afférents;

Attendu qu'il y a eu ouverture des soumissions le 2 février 2016 et analyse de la conformité desdites soumissions ;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	97 500 \$
200, rue Montcam, bureau 405, Gatineau, Québec, J8Y 3B5	
Lévesque, Marchand, Welch SENCRL	99 000 \$
259, boul. St-Joseph, suite 101, Gatineau, Québec, J8Y 6T1	
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie	108 000 \$
1839, rue St-Louis, Gatineau, Québec, J8T 4H3	
Marcil Lavallée.....	124 500 \$
1160, boul. St-Joseph, bureau 125, Gatineau, Québec, J8Z 1T3	
Dignard Ethier, CPA Inc	152 400 \$
1698, Route 105, Chelsea, Québec, J9B 1P4	
Samson & Associés.....	non conforme
85, rue Victoria, Gatineau, Québec, J8X 2A3	

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 2 février 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet ;

QUE le contrat relatif à la vérification externe soit adjugé à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., pour le montant de 97 500 \$ (quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars) excluant les taxes, pour les services de vérification externe pour les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COPIE AUTHENTIQUE
LE JEUDI 4 FÉVRIER 2016

Jasmin Bellavance
Secrétaire général



Extrait des délibérations de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 6 avril 2016, à 20 h 10, à laquelle la résolution suivante a été adoptée :

CONTRAT DE REMPLACEMENT DE FENÊTRES À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 101 (2015-2016)

Attendu l'appel d'offres public MMB1310FE01 pour des travaux de remplacement des fenêtres des ailes B, D et E à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Vitrierie Pierre Latreille inc. 7, rue Nilphas-Richer Gatineau (Québec) J8T 2W6	236 000,00 \$
Defran inc. 55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	284 822,00 \$
Les Rénovations Daniel Larivière inc. 435, boulevard St-René Est Gatineau (Québec) J8P 8A5	289 900,00 \$

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Vitrierie Pierre Latreille inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MESS dans le cadre de l'allocation particulière «Maintien de bâtiment» ;

Attendu la recommandation du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 mars 2016 ;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE le contrat pour le remplacement des fenêtres des ailes B, D et E à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, soit octroyé à la firme Vitrierie Pierre Latreille inc pour la somme de deux cent trente-six mille dollars (236 000,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**COPIE AUTHENTIQUE
LE VENDREDI 8 AVRIL 2016**

**Jasmin Bellavance
Secrétaire général**

Extrait des délibérations de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 8 juin 2016, à 20 h 05, à laquelle la résolution suivante a été adoptée :

CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉCOLES ET DES CENTRES – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 124 (2015-2016)

Attendu que tous les contrats d'entretien ménager des écoles et des centres prendront fin le 30 juin 2016 ;

Attendu l'appel d'offres public pour l'entretien ménager des établissements ;

Attendu qu'une grille d'évaluation acceptée par chaque soumissionnaire a été utilisée pour évaluer les soumissions ;

Attendu l'analyse des soumissions par le comité d'évaluation, le 1^{er} juin 2016, tant sur le plan de la conformité qu'en regard des critères de pointage ;

Attendu la recommandation du coordonnateur des ressources matérielles, du comité d'évaluation ainsi que de l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées octroie les contrats selon le tableau ci-joint.

Le contrat débute le 1^{er} juillet 2016 et se termine le 30 juin 2017. À l'échéance de la première année, le contrat est automatiquement renouvelé d'année en année, pour un maximum de deux années additionnelles. À l'échéance de la troisième année, la Commission scolaire se réserve le droit de renouveler le contrat, après une entente avec le prestataire de services, pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, pour un terme contractuel n'excédant pas 5 ans.

	Écoles	Entreprises	Prix total 2016-2017 (sans taxes)
*	Adrien-Guillaume	Le Groupe SMR	35 661,91 \$
*	St-Cœur-de-Marie	Le Groupe SMR	32 310,62 \$
	J.-M.-Robert	Sibec	45 215,23 \$
*	St-Michel (M)	Le Groupe SMR	37 771,16 \$
*	St-Pie X	Nasco	32 937,35 \$
*	LJP/CFP/Vallon/Serres	Le Groupe SMR	242 568,22 \$
*	Sacré-Cœur (P)	Le Groupe SMR	21 725,32 \$
*	Sainte-Famille / aux Trois-Chemins	Le Groupe SMR	57 736,61 \$
	Maria-Goretti	Sibec	64 802,66 \$
*	St-Jean-de-Brébeuf	Le Groupe SMR	53 756,41 \$
*	du Sacré-Cœur (G)	Le Groupe SMR	75 713,26 \$
*	aux Quatre-Vents	Le Groupe SMR	52 528,45 \$



Extrait des délibérations de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 8 juin 2016, à 20 h 05, à laquelle la résolution suivante a été adoptée :

TRAVAUX DE RÉFECTION DE CERTAINS LOCAUX DE L'ÉCOLE MARIA-GORETTI, À THURSO – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 126 (2015-2016)

Attendu l'appel d'offres public MMB1518FI01A pour des travaux de réfection des locaux-gymnase (phase 1) à l'école Maria-Goretti, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Défi construction et fils inc. 64, chemin Industriel, L'Ange-Gardien (Qc) J8L 0A9	561 463,00 \$
6739741 Canada inc. (Gestion DMJ) 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau (Qc) J8Z 2A7	688 900,00 \$

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Défi construction et fils inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MESS dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment » ;

Attendu les discussions du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 6 juin 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Charles Côté ;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des locaux-gymnase (phase 1) à l'école Maria-Goretti, à Thurso, soit octroyé à la firme Défi construction et fils inc. pour la somme de cinq cent soixante et un mille quatre cent soixante-trois dollars (561 463,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE AUTHENTIQUE
LE JEUDI 9 JUIN 2016**

**Jasmin Bellavance
Secrétaire général**



Extrait des délibérations de la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 29 juin 2016, à 20 h 20, à laquelle la résolution suivante a été adoptée :

ACQUISITION ET CONFIGURATION D'ÉQUIPEMENTS ACTIFS (WAN) CONCERNANT LE PROJET D'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX DE FIBRES OPTIQUES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUTAOUAIS – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 136 (2015-2016)

Attendu l'appel d'offres public INFO-21 visant l'acquisition et la configuration d'équipements actifs (WAN) de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ;

Attendu l'offre reçue et ouverte :

Combat Networks inc..... 176 652,35 \$
3883, boul. St-Jean, suite 210
Dollard-des-Ormeaux, QC, H9G 3B9

Attendu qu'au terme du processus d'appel d'offres, la firme Combat Networks Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux technologies de l'information et des communications lors de leur rencontre du 16 juin 2016;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que de l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE le contrat pour l'acquisition et la configuration d'équipements actifs (WAN) soit adjugé à la firme Combat Networks Inc. pour la somme de cent soixante-seize mille six cent cinquante-deux (176 652,35 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE AUTHENTIQUE
LE JEUDI 30 JUIN 2016**

**Jasmin Bellavance
Secrétaire général**



Extrait des délibérations de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 5 avril 2017, à 20 h, à laquelle la résolution suivante a été adoptée :

CONTRAT VISANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT D'ÉBÉNISTERIE POUR LE CFP RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 085 (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres public ÉBEN-01 visant l'achat d'équipement pour le programme d'ébénisterie du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie.

Attendu les offres reçues et ouvertes :

J.R Normand inc 752 Chemin Olivier, Lévis, QC, G7A 2N2	194 815\$
Élite Tools 8860 Boul Guillaume Couture, Lévis, QC, G6V 9H1	Non conforme

Attendu que le contrat consiste, à la fourniture, à la livraison, à l'installation et à la mise en marche des équipements ainsi qu'à la formation du personnel ;

Attendu la recommandation de monsieur Normand Brière, coordonnateur des ressources matérielles, d'octroyer le contrat à la compagnie J.R Normand Inc ;

Attendu la recommandation formulée par le comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 3 avril 2017 ;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE le contrat visant l'achat d'équipement pour le programme d'ébénisterie du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie soit octroyé à la compagnie J.R Normand Inc pour la somme de cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quinze dollars (194 815 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE AUTHENTIQUE
LE JEUDI 6 AVRIL 2017**

**Jasmin Bellavance
Secrétaire général**